

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt deux, le huit décembre à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2022

**OBJET :**

**Programme MUSIC 2 - Dossier de candidature**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Catherine ASSO procuration à M. Pierre PHILIP, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSERRE, Mme Françoise BERNERD procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ

**Absent(s) :**

Mme Nicole MAGALLON, M. Christian CADO, M. Rémy ODDOU, M. Michel GAY-PARA, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise DUSSERRE , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Le Programme de Coopération INTERREG V-A France-Italie Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière (ALCOTRA) 2014-2020 se poursuit avec un nouvel appel à projets "ALCOTRA - Passerelle" qui doit permettre aux projets déjà clôturés ou en phase de clôture de proposer de nouvelles actions.

La Communauté d'Agglomération, précédemment engagée aux côtés de la Ville de Pinerolo dans le cadre du projet Mobilité Urbaine Sûre Intelligente et Consciente 1 (MUSIC 1) de 2016 à 2020 avait souhaité poursuivre ce partenariat sur le thème du développement de la mobilité durable et avait délibéré le 16 septembre 2021 sur un nouveau projet intitulé "MUSIC 2", également élaboré en lien avec la Ville de Pinerolo, les deux collectivités partenaires prévoyant la mise en place de nouveaux programmes d'actions portant sur les mêmes thématiques que MUSIC 1 et permettant la poursuite des échanges d'expériences transfrontaliers.

L'autorité de gestion des programmes ALCOTRA a demandé aux deux partenaires en début d'année 2022 de revoir le plan d'action de ce nouveau programme MUSIC 2 au regard des nouveaux critères du FEDER afin de le proposer au financement en fin d'année.

Un travail de mise en cohérence des actions a donc été réalisé à l'été et l'automne 2022 avec le chef de file Pinerolo afin d'intégrer, outre les actions habituelles de coordination et gestion du projet, des actions communes de communication, d'événementiels et d'échanges scolaires ainsi que des actions spécifiques en matière de prestations de service et d'investissement dans le domaine de la Mobilité Durable.

Le plan d'action de la Communauté d'Agglomération a été revu dans ce cadre et concerne dorénavant les actions principales suivantes :

- la création d'outils de communication pour les itinéraires cyclables : conception d'une carte à l'échelle du territoire, création d'une application internet spécifique, mise en place de panneaux "Relais Info Service" (RIS) ;
- l'acquisition d'équipements de stationnement et de recharge pour les vélos ;
- la réalisation d'une section de la véloroute V862 la Durance à vélo ;
- la réalisation d'études en matière de Mobilité : Schéma Directeur des Transports, Plan De Mobilité Simplifié (PDMS), Schéma vélo intercommunal.

Le budget prévu pour le projet est de 1 323 500,00 €, dont 615 625 € pour le partenaire italien (Pinerolo - chef de file) et 707 875,00 € pour le partenaire français (Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance).

Le FEDER apporte 80% du budget, le 20% restant étant à la charge des Partenaires qui s'engagent dans le projet.

La Communauté d'Agglomération s'engage donc à autofinancer avec fonds propres le projet Alcotra- MUSIC 2 à hauteur du 20% (CPN) pour un montant de 141 575 €.

Décision :


Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement Économique, Finances, Ressources Humaines réunie le 30 novembre 2022 :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à répondre au troisième appel à projet ALCOTRA-MUSIC conformément aux axes détaillés ci-dessus, et à signer tous les documents et conventions pour cela nécessaires.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

Le Vice-président



Christian HUBAUD

Le Secrétaire de Séance



Françoise DUSSERE

Transmis en Préfecture le : 16 DEC. 2022

Affiché ou publié le : 16 DEC. 2022